



SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

Vos responsabilités à YQB

LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer doivent :

- Être portés visiblement hors des vêtements;
- Utilisés dans le cadre de fonctions professionnelles seulement;
- Présentés sur demande d'un agent de sûreté ou d'un agent de la paix;
- Tout vol ou perte doit être signalé dès que possible.



Carte d'identité de zone réglementée (CIZR)

Permet d'accéder aux zones stériles et réglementées sans escorte.



Laissez-passer temporaire individuel

Permet d'accéder à la zone stérile sans escorte mais requiert une escorte en zone réglementée.



Laissez-passer visiteur

Permet d'accéder à la zone stérile sans escorte mais requiert une escorte en zone réglementée. Émis quotidiennement seulement.

À pied ou à véhicule, tout détenteur de laissez-passer est responsable de refermer toute porte ou barrière derrière lui.

CONDUITE

Documents à posséder pour conduire



Permis AVOP



Permis provincial



Immatriculation



Preuve d'assurance

Précautions liées au véhicule



Gyrophare en marche



Véhicule en bon état et objets bien arrimés



Maximum 6 chariots 3 dans les salles à bagages

Règles de circulation



Salle à bagage



Aire de trafic



Aire de manœuvre



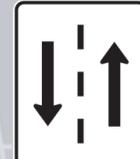
Arrêts (et lignes)



Ceinture obligatoire



Cellulaire en main interdit



Utilisation obligatoire du corridor de véhicules



Priorité aux aéronefs

AUTRES OBLIGATIONS

Tout incident relié à la sûreté ou à la sécurité doit être signalé le plus rapidement possible au CCO

418-640-0707 ou poste 0707



Vêtement à haute visibilité obligatoire côté piste



Interdiction de manger ou fumer côté piste

Références

Directive d'accès à la zone réglementée (DAZR)
Directive de circulation en zone réglementée (DCZR)
Disponibles dans la section Bureau des contrôles d'accès du site aeroportdequebec.com